

sans doute le ministère des Affaires extérieures, la responsabilité bien définie de coordonner les relations canado-antillaises.

En outre, il importerait que tous les ministères intéressés s'entendent sur une formule de développement qui serve de principe directeur dans l'orientation de ces relations. On devrait enjoindre au Comité interministériel des relations Canada-Antilles du Commonwealth d'appliquer de façon permanente ce principe aux politiques de tous les ministères intéressés pour déceler les contradictions possibles et signaler les mesures de soutien à l'étape de la planification.

## 2. *Niveaux et orientation de l'aide*

L'information donnée sur l'aide proportionnelle à la population a fait ressortir la haute priorité accordée par l'A.C.D.I. aux Antilles du Commonwealth. Même en termes absolus, à raison de vingt-quatre millions de dollars par année, la région profite largement de l'aide canadienne. Ce qui illustre bien le taux de croissance, c'est que de 1958 à 1960, l'aide canadienne totale à la région s'était chiffrée par \$261,000.

Le Comité a noté que, pour les quatre années après 1966, l'aide canadienne a déjà atteint 76.6 millions de dollars, ce qui dépasse l'objectif quinquennal de 75 millions annoncé en 1966 à la conférence d'Ottawa. L'apport canadien a augmenté au point que notre pays fournit les pourcentages suivants du total des sommes versées par tête: 60 p. 100 pour la Guyane; 54 p. 100 pour la Jamaïque; 54 p. 100 pour la Barbade, les petites Antilles et le Honduras britannique; et 30 p. 100 pour la Trinité et Tobago. Même dans d'autres régions où l'aide est substantielle, il n'y en a aucune où l'intensité de la présence canadienne est comparable même de loin.

Le Comité reconnaît, naturellement, que l'aide extérieure ne forme qu'une minime fraction des ressources totales aménagées par ces pays en vue de leur développement, la vaste majorité provenant des efforts et des sacrifices des pays intéressés eux-mêmes. Le Comité est d'avis, cependant, que le Canada y joue un rôle considérable et que son aide doit demeurer au niveau global actuel.

Le Comité croit que l'expansion spectaculaire de l'aide canadienne aux Antilles depuis quelques années a suscité nombre de problèmes graves que le gouvernement canadien devra étudier globalement.

Par suite de la rapidité et de l'ampleur de la relance du programme, le volume d'aide (étant donné les conditions actuelles) semble avoir atteint le point de saturation. En ce qui concerne le Canada, les possibilités qu'a l'A.C.D.I. d'évaluer, d'autoriser et d'administrer des programmes ont probablement été pressurées par l'expansion du plan. De même, on a fait violence aux ressources des gouvernements antillais en voulant adapter les programmes aux conditions qu'impose le Canada, ce qui a obligé les pays intéressés à trouver les fonds supplémentaires qu'exige le financement de tels programmes.

Un indice possible de la trop grande ampleur du programme d'aide aux Antilles, c'est la lenteur à dépenser les sommes attribuées. Le Comité reconnaît la normalité d'un certain retard dans les déboursés et des délais qui résultent, en général, de l'expansion et de la réorganisation rapide de l'A.C.D.I. depuis quelques